



Révision du jugement de divorce

Par **calondon**, le **01/02/2008** à **23:22**

Bonjour,

Mon jugement de divorce datant de 2002 précise ceci:

Le droit de visite et d'hébergement de chacun des parents sur l'enfant ne résidant pas habituellement avec lui s'exercera à raison de deux fois par an au moins pour chacun, l[s]es frais de transports des enfants demeureront à la charge de Mme P[s]...(moi!)

Mon fils 18 ans, réside avec son père et ma fille 9 ans avec moi. Je demeure au Canada. Aucune date limite n'est précisée pour cet arrangement. est-il possible de demander une révision de cette partie du jugement , et si oui, comment?

Merci d'avance.